



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

Le Maire de Boulogne-Billancourt

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Avis de prolongation d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt**

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 22 juin 2020 et du 28 juillet 2020, l'enquête publique portant sur la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine, portée par SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, **initialement prévue du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 au 11 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 26 août 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 22 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –  
2<sup>ème</sup> étage – 26, avenue André Morizet :

- le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30;
- le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30;
- le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00;
- le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.

Permanences supplémentaires :

- le mardi 11 août 2020, de 13h30 à 17h30
- le jeudi 13 août 2020, de 13h30 à 17h30

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30;
- le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.

Permanences téléphoniques supplémentaires :

- le jeudi 20 août 2020, de 8h30 à 12h30.
- le mardi 25 août 2020, de 8h30 à 12h30.

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –  
2<sup>ème</sup> étage – 26, avenue André Morizet :

- du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : <http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet : [ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net](http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net)

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : [ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net](http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net) Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques> et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques>

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5  
Monsieur COURTAIGNE Olivier - Directeur Général Adjoint  
167, quai de la Bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire  
Pierre-Christophe BAGUET